



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2020-10-32

COMITE SYNDICAL DU 14 OCTOBRE 2020

DESIGNATION DE DELEGUES A LA COMMISSION DE REVISION DU PLAN DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS NON DANGEREUX

L'an deux mil vingt, le quatorze octobre à 18h15, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la salle polyvalente de Massugas, sous la présidence de M. Christian Malandit-Sallaud.

Date de la convocation : 07 octobre 2020

Délégués en exercice : 39

Délégués présents : 34

Pouvoirs : 3

Secrétaire de séance : M. David Boudens

Le quorum est atteint, le Comité Syndical peut délibérer valablement.

Présents :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : ANGELY Jacques, BOURDIER Christian, DUCOSSO Jean-Claude (pouvoir de CESAR Gérard), LAVIGNAC Marie-Claude, THIBEAU Daniel / Communauté de communes de l'Entre Deux Mers : BRIS Daniel, LABORDE Thierry, MALAMBIC Benjamin, MIQUEU Christophe, MOTHES Christophe / Communauté de communes du Grand St Emilionnais : MICHEL Fabrice (pouvoir de ALFONSO CHARIOL Agnès), LE GOUZOUGUEC Yannick / Communauté de communes de Montaigne Montrave : BOIDÉ Thierry, BOUTY Gilbert, LAPEROUSAZ Patrick, MARTY Sylvain, REY Jean-Louis / Communauté de communes du Pays Foyen : BOUDENS David, GARCIA Miguel, GROSSIAS Mireille, LACHAIZE Yolande (pouvoir de ROBERT Pierre), MARGOUILLE Michel, MAS François, PLAT Tristan, ROUBINEAU Jean-Pierre / Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : CHAMPAGNE Marie-Claude, DESPUJOL Michel, LABARBE Anne-Marie, LAMARCHE Alexandre, MALANDIT-SALLAUD Christian, MARTY Bruno, MERCIER Bastien, MONGET Oliver, ROCHEREAU Chantal.

Absents suppléés :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : BREILLAT Jacques (par DUCOSSO Jean-Claude) / Communauté de communes du Grand St Emilionnais : GUIMBERTEAU Yannick (par LE GOUZOUGUEC Yannick) / Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : ARDOUIN Eliam (par ROCHEREAU Chantal).

Absents ayant donné pouvoir :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : CESAR Gérard (pouvoir à DUCOSSO Jean-Claude) / Communauté de communes du Grand St Emilionnais : ALFONSO CHARIOL Agnès (pouvoir à MICHEL Fabrice) / Communauté de communes du Pays Foyen : ROBERT Pierre (pouvoir à LACHAIZE Yolande)

Absents excusés :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : POIVERT Liliane.

Absents :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : FAURE Charles,



DESIGNATION DE DELEGUES A LA COMMISSION DE REVISION DU PLAN DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS NON DANGEREUX

Votes exprimés : 37 Vote contre : 0 Votes pour : 37 Abstention : 0

Le Comité Syndical du Castillonnais et du réolais, sur rapport de Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
 Vu le courrier du Conseil Général en date du 10 Avril 2014
 Vu la délibération du 27 juin 2013 relative à la révision du plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux de Gironde
 Vu l'arrêté du 22 Juillet 2013 désignant l'USTOM comme membre de la commission consultative du plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux de Gironde

Considérant que l'USTOM a participé aux travaux de révision de ce plan en 2005,

Le Président se propose au poste de délégué suppléant et propose M. MAS François au poste de délégué titulaire à la commission de révision du plan de prévention de gestion des déchets non dangereux.

Après en avoir délibéré,
 Le Comité Syndical, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la candidature de M. MAS François en tant que délégué titulaire et de M. MALANDIT-SALLAUD au poste de délégué suppléant.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures.

Certifiée exécutoire par réception
 Sous Préfecture le :

Par publication ou notification le :

Le Président
 Christian MALANDIT

